



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N° 7, DU 25 JANVIER 2011

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr
rubrique Publications

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

SERVICE DES RESSOURCES ET DE LA LOGISTIQUE
Bureau de la logistique et du courrier

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION


Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du
25 janvier 2011 a été affiché ce jour ;

le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture
: www.maine-et-loire.pref.gouv.

A Angers, le 25 janvier 2011

Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire administratif



Christian Chaigneau

SOMMAIRE

I ARRETES	page 1
DIRECTION DE L'INTERMINISTERIALITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	
- Arrêté DIDD-2011 n°20, portant délégation à M.Alain ROUSSEAU, Secrétaire Général de la Préfecture, pour présider la Comission Départementale d'Aménagement Commercial du mercredi 26 janvier 2011.....	3
II AUTRES	5
Néant	

I - ARRETES



PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

DIRECTION DE L'INTERMINISTÉRIALITÉ
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Bureau de l'Économie et des Entreprises
Arrêté - DIDD-2011 n° 20
Commission départementale d'aménagement commercial

ARRETE

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de Commerce et notamment ses articles L 751-2 et R 751-3;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée notamment par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 57 ;

VU le décret du 25 novembre 2009 portant nomination de M. Richard SAMUEL, Préfet de Maine-et-Loire ;

VU le décret du 17 novembre 2009 portant nomination de M. Alain ROUSSEAU, Secrétaire Général de la Préfecture de Maine-et-Loire;

VU l'arrêté préfectoral DAPI n° 2009-21 du 26 février 2009 modifié, instituant la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Maine-et-Loire ;

VU les arrêtés préfectoraux DIDD-2010 n° 608 du 17 décembre 2010, n°607 du 17 décembre 2010, n°611 du 21 décembre 2010 et l'arrêté préfectoral DIDD-2011 n° 5 du 13 janvier 2011 portant composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial pour l'examen des projets suivants:

- Création d'un magasin à l enseigne « GEMO » à Beaupréau
- Création d'un magasin à l enseigne « Boulangerie MONNERET » à Beaupréau
- Création d'un magasin de vente d'articles d'équipement de la personne à Brissac-Quincé
- (*) Création d'un magasin à l enseigne « DRIVE-DISCOUNT » à Saint-Melaine-sur-Aubance

(*) Demande de permis de construire n°04930810A0026 soumise pour avis par le conseil municipal de Saint- Melaine-sur-Aubance

.../...

CONSIDERANT la nécessité, dans le cadre des procédures relatives au fonctionnement de la Commission, de respecter le délai imparti par la loi ;

CONSIDERANT l'empêchement du Préfet à présider la Commission du mercredi 26 janvier 2011 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture.

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} - Délégation est donnée à M. Alain ROUSSEAU, Secrétaire Général de la Préfecture, pour présider, en lieu et place du Préfet, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du mercredi 26 janvier 2011 chargée d'examiner les projets visés ci-dessus.

ARTICLE 2 - M. Alain ROUSSEAU est délégué pour signer les documents afférents au déroulement de cette réunion.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Angers, le 24 JAN. 2011

Le Préfet de Maine-et-Loire



Richard SAMUEL

II - AUTRES

- Néant

